

Compagnie Juste Nez

compagniejustenez@wanadoo.fr / <http://www.compagniejustenez.fr>

Compagnie professionnelle créée en 1998

Licence Producteur de spectacles : 2-1100417 / Licence Diffuseur de spectacles : 3-1100418

Détail conditions d'inscription STAGES « Clown-Théâtre » - Saison 2018-2019

Dans la mesure du possible, nous encourageons, et conseillons vivement les stagiaires, à la régularité afin de pouvoir « progresser », et bénéficier d'une cohésion de groupe.

Afin de confirmer la réservation de la salle à la « Robinière » et préparer au mieux le travail pédagogique

↳ **Inscription minimum deux semaines avant le début du stage**

Le stage a lieu avec un effectif minimum de 6 stagiaires, et de 12 stagiaires maximum

Tarifs

Les chèques d'acompte varient en fonction du nombre de week-end choisi

Choix 1 : (1 stage, ou 2 stages au week-end) : **90 € le stage** ⇒ **Acompte** : 1 ou 2 chèques de **45 €** (pour 1 stage)
Si après 2 stages, vous souhaitez continuer, le tarif est réajusté *

Choix 2 : (Engagement de 3 à 5 stages) : **80 € le stage** ⇒ **Acompte** : Selon votre choix, 3 à 5 chèques de **40 €**
Acompte(s) encaissé(s) 15 jours avant le début de chacun des stages *
* Le solde est à régler le premier jour du stage

↳ Les week-ends d'octobre et novembre, sont ouverts aux débutants

↳ A partir du mois de janvier 2019 une petite expérience en clown ou en théâtre d'improvisation est souhaitée pour intégrer le groupe

L'inscription est définitive à réception de la fiche d'inscription accompagnée des acomptes correspondants

En cas de désistement moins de deux semaines avant le début d'un stage, le chèque d'acompte n'est pas remboursable

Le ou les chèques d'acompte sont remboursables :

↳ Si le stage est annulé faute d'effectif insuffisant

↳ Si l'animatrice ne peut pas assurer le stage

Adhésion à l'année à la Compagnie Juste Nez : 16 €
(Adhésion valable un an, à compter de la date de votre inscription)

Merci de retourner le bulletin d'inscription accompagné de votre chèque d'adhésion et de votre, ou vos chèques d'acompte à l'ordre de "Compagnie Juste Nez" à l'adresse suivante :

Compagnie Juste Nez - 1 route du Breuil - Goise - 16460 Valence

Si vous prenez l'option hébergement à la « Robinière » - 16220 Vilhonneur

↳ Pensez à apporter vos draps, ou duvet, et serviettes de toilette

Le règlement de l'hébergement se fait le premier jour du stage par chèque à l'ordre de KLEIN-GROULADE